



AGNEAUX  
Cité Art de Vivre

## Commune d'Agneaux

### PROCES-VERBAL de la 2<sup>nd</sup>e séance du conseil municipal du **26 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents :** Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :** Dany DAVID (procuration à Elisabeth LEGRAND), Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORE), Evelyne MASSICOT (procuration à Gaëlle LOIT).

**Étaient absents :** André BULUCUA, Olivier DUVAL.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

*Date de convocation :* 20/03/2015

- :: - :: - :: - :: -

#### - **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2015**

Le procès verbal de la séance du 26 février 2015 est adopté **à l'unanimité**.

#### - **AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL**

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 145 362.95 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2015 ;

- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 307 349,00€ en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2015 ;

- d'inscrire en dépenses d'investissement le solde négatif du compte administratif d'un montant de 107 349,33 €.

## - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

| Taxes               | Taux proposés | Base d'imposition | Produit               |
|---------------------|---------------|-------------------|-----------------------|
| d'habitation        | 9,82          | 5 890 000,00 €    | 578 398,00 €          |
| foncière (bâti)     | 15,16         | 6 700 000,00 €    | 1 015 720,00 €        |
| foncière (non bâti) | 31,72         | 73 200,00 €       | 23 219,00 €           |
|                     |               | <b>total</b>      | <b>1 617 337,00 €</b> |

## - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2015

Monsieur BARRÉ présente le budget prévisionnel de l'année 2015.

Il observe une augmentation des charges de personnel, due en grande partie au report de l'effet des augmentations d'échelons et de grades applicable au 1er décembre 2014 et à la facturation des personnels mis à disposition par Saint-Lô Agglo dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Il précise que le montant des dotations aux amortissements inscrit au chapitre 042 est supérieur à celui annoncé lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire car le trésorier souhaite que l'amortissement de la Maison médicale (obligatoire pour un immeuble productif) débute en 2015. Cela représente environ 100 000€ par an sur une durée de 30 ans.

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement est en augmentation de 231 963,00 € par rapport à 2014.

Monsieur BARRÉ poursuit la présentation du budget avec les recettes de fonctionnement.

Il souligne une augmentation de l'attribution de compensation de 283 000€ comprenant 144 000€ au titre de l'année 2014 et une baisse des dotations de 247 000€, dont 77 000€ de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Madame CAUDIN souhaiterait connaître les pistes d'économies envisagée.

Monsieur BARRÉ annonce que des propositions concrètes seront annoncées après inventaire, un travail sera entrepris sur les différents postes de charges pour faire *aussi bien avec moins*.

Madame CAUDIN ne souhaite pas que les recettes soient augmentées par une augmentation des impôts mais que des économies soient faites sur l'électricité ou le gaz en réalisant les diagnostics et études préalables.

Monsieur SÉVÈQUE annonce qu'un débat sur ces thèmes sera organisé au prochain Conseil Municipal d'avril.

Monsieur BARRÉ ajoute que la poursuite de la baisse de la DGF imposera de prendre des mesures significatives pour réduire les dépenses.

Monsieur BARRÉ reprend la lecture du budget. Il décrit les dépenses et recettes d'investissement.

Il présente ensuite le budget du CCAS.

Après cet exposé, Madame LECLERC-BUICHON pose la question : « *pourrions nous*

avoir connaissance du coût des recettes et des dépenses de la Maison Médicale ? »

Monsieur BARRÉ explique que certaines dépenses sont payées par la commune et refacturées aux praticiens. Il reste à la charge de la collectivité l'entretien des locaux communs, le nettoyage des vitres et l'entretien des espaces verts pour un coût total annuel de 30 000€ ; L'objectif étant de réduire cette charge par un transfert vers les praticiens.

Monsieur DEPINCÉ souhaiterait connaître la différence entre le remboursement du prêt contracté pour la construction et le montant des loyers. Monsieur DEPINCÉ fait remarquer que contrairement à certains propos entendus, la Maison Médicale coûte à la collectivité.

Monsieur BARRÉ rappelle que les informations concernant l'amortissement de l'investissement ont déjà été diffusées. Les subventions avaient été intégrées dans l'amortissement du prêt permettant ainsi de maintenir la trésorerie positive. Le coût réel se limite aux dépenses de fonctionnement d'environ 30 000€ pour le moment.

Monsieur DEPINCÉ observe que les marges de manœuvre sont très réduites rendant difficile toute modification du budget. Il prend acte également de la volonté de faire des économies et de trouver de nouvelles recettes. Son groupe votera donc à nouveau ce budget tout en restant très attentif à ce que les nouvelles recettes envisagées ne pénalisent pas et n'impactent pas les familles les plus défavorisées d'Agneaux.

Monsieur BILLORÉ rappelle que la volonté de la municipalité ne se limite pas à chercher de nouvelles recettes mais aussi et surtout de réaliser des économies.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'arrêter le budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

|                 | Dépenses       | Recettes       |
|-----------------|----------------|----------------|
| Investissements | 1 464 544.63 € | 1 464 544.63 € |
| Fonctionnement  | 3 964 107.43 € | 3 964 107.43 € |
| Total           | 5 428 652.06 € | 5 428 652.06 € |

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANNEE 2015**

Madame LEGRAND précise qu'elle est bénéficiaire au titre de l'association Amicale des plus de 65 ans, aussi elle ne participera pas au vote.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité par 24 voix pour et 1 abstention** de verser aux associations culturelles pour l'exercice 2015, des subventions pour un montant total de 14190€.

#### **- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERS - ANNEE 2015**

Monsieur HÉRY, Président des Restos du Cœur, remercie la ville d'Agneaux pour la subvention accordée à son association.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de verser aux associations caritatives et divers» pour l'exercice 2015, des subventions pour un montant total de 11910€.

#### **- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES - ANNEE 2015**

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'attribuer aux écoles Marie RAVENEL et de verser à l'Institut des subventions pour un montant total de 38400€.

## - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de modifier la durée du temps de travail en créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet selon les caractéristiques ci-dessous :

- Filière : technique
- Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Durée : 35h00/35h00
- Rémunération : statutaire
- Effet : 01 juillet 2015

## - CESSION D'UNE PARCELLE PLACE EDMOND PIEDAGNEL

Sans aucune observation, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 2015/02/01 portant sur la cession à la SCI Le Petit Gastronomes ; de céder une parcelle de 45m<sup>2</sup> à détacher du domaine public de la place Edmond PIEDAGNEL à la SCI du centre-ville au prix de 900€ et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## - QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur SÉVÊQUE évoque une récente visite de l'ancien bâtiment Vital Form en présence d'une délégation de Saint-Lô Agglo. La commune a demandé une estimation à France Domaine et attend une proposition financière du propriétaire. Monsieur LEMÉTAYER et le groupe constitué pour réfléchir à l'avenir du presbytère suivront également ce dossier.

Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée qu'un débat sera consacré aux mesures financières à prendre pour la prochaine rentrée scolaire lors du prochain Conseil Municipal du 30 avril prochain. Il est envisagé de faire participer les parents d'enfants hors Agneaux sur les activités prévues dans le cadre scolaire : les classes de neige et les classes découvertes. Monsieur SÉVÊQUE et Madame LAMAZURE rencontreront ces parents le vendredi 10 avril prochain.

Monsieur HÉRY s'interroge sur le contenu de cette réunion sans délibération du Conseil Municipal.

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il s'agit d'une réunion d'information.

Madame DEBONO intervient pour informer l'assemblée de la création d'un nouveau marché le mercredi, le marché du lundi étant maintenu. 12 à 13 exposants se sont déjà inscrits. Elle souhaite que ce marché puisse profiter aussi aux commerçants sédentaires.




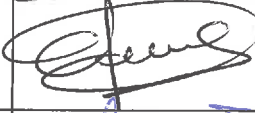



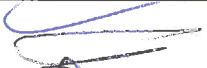

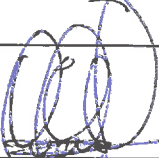

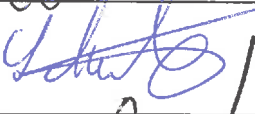


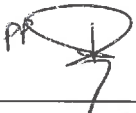

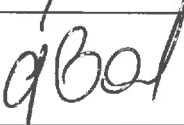
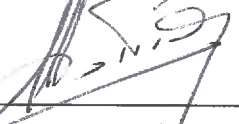



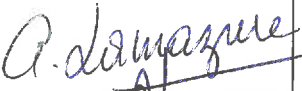

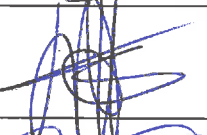

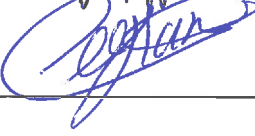

Monsieur LEBRUMAN demande : « y-aura-t-il une communication ? Des tarifs sont-ils déjà fixés ? »

Madame DEBONO répond : « une communication sera faite dans la presse. Les tarifs sont déjà existants pour le marché du lundi. Ils seront appliqués. »

Le débat étant clos, **le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 22h45

Le rapporteur,

|                        |   |                        |   |
|------------------------|---|------------------------|---|
| Alain SÉVÉQUE          |    | Françoise COULOMBIER   |    |
| Jean-Marie BARRÉ       |    | Daniel DEPINCÉ         |    |
| Dany DAVID             |    | Catherine CAUDIN       |    |
| Thierry BILLORÉ        |    | André BULUCUA          |    |
| Michèle DEBONO         |    | Yolanda TESNIERE       |    |
| Christian DELANOË      |    | Jacques LECHEVALLIER   |    |
| Colette LECOT          |    | Pauline BERNABÉ-DOLLEY |    |
| Thierry DUPRAY         |   | Olivier DUVAL          |   |
| Gaëlle LOIT            |  | Michèle LALLIER        |  |
| Michel DUPONT          |  | Michel MADQRE          |  |
| Evelyne MASSICOT       |  | Annick LAMAZURE        |  |
| François HÉRY          |  | Jean-Yves LEMÉTAYER    |  |
| Noëlle LECLERC-BUICHON |  | Élisabeth LEGRAND      |  |
| Éric LE BRUMAN         |  |                        |   |